

Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux

ARPA 10 rue Sorgentino 06300 NICE ☎ 04.93.26.29.70

Association reconnue d'utilité publique par décret du 26/07/2006 n° 0600157D

SIRET 439 608 316 00014 APE 913E



Septembre 2009

Cher(e) Ami(e),

Jamais comme cette année nous n'avons connu autant d'abandons, de chiens et, plus encore, de chats. Nous avons été littéralement **assaillis**. Nous avons fait de notre mieux, le plus souvent possible et, au moins pour les cas les plus graves, nous n'avons pas refusé d'animaux. Résultat : familles et foyers d'accueil submergés, refuges amis sollicités à l'extrême (un grand merci, en particulier, à la SPACA de Vence !), mise d'animaux en pension payante en constante augmentation...en même temps que nos factures.

A vrai dire, si un legs ne nous parvenait pas de temps à autre, et si vous n'étiez pas, nombreux et généreux, à nos côtés, nous ne pourrions pas continuer. De toute façon, c'est très, très difficile, tant au niveau financier que sur le plan moral, tellement la misère animale et la lâcheté humaine nous font face chaque jour.

Quelques exemples récents, parmi beaucoup d'autres, nous paraissent, à ce sujet, hélas trop éloquents :

- Un loulou de 16 ans, abandonné, sans aucune explication valable. Vieux, il n'avait plus de charme... Nous l'avons recueilli.
- « PELUCHE », bichon femelle. 14 ans. Aveugle, abandonnée en fourrière, nous l'avons prise en charge. Elle est aujourd'hui en famille d'accueil.
- Une chatte écaille de tortue, trouvée accidentée sur la route. Nous l'avons ramassée, elle a dû malheureusement être amputée. Agée de 2 ans et très gentille, elle attend une adoption.

Vieux, handicapés, blessés, ils méritaient d'être sauvés.

- Une mini-york de 15 ans, récupérée parce qu'elle ne pouvait plus reproduire. Elle vient d'être adoptée par une de nos amies sur Grasse.
- Histoire similaire pour une petite femelle cavalier king charles de 8 ans que nous sommes allés sauver chez une élèveuse vers Montpellier : elle n'en voulait plus car, cardiaque, elle ne pouvait plus reproduire et allait être euthanasiée.

Jusqu'alors méprisés, considérés comme des objets qu'on utilise, ils sont aujourd'hui aimés !

- Un chat roux. Mâle de 3 ans, abandonné, parce que ...trop câlin !! La dame qui l'a recueilli est très heureuse d'avoir un chat aussi gentil.

Ce chat vaut mille fois plus que son ancienne propriétaire !

- Un berger allemand d'environ 11 ans, jeté sur l'autoroute début juillet. Un de nos adhérents a mis 20 minutes pour l'attraper et nous l'avons pris en charge. Il cherche toujours une adoption.
- Sur la pénétrante qui mène à Vence, un jeune Beauceron zigzague au milieu des voitures. Personne ne s'arrête, nous passons par là pour nous rendre à la SPACA : hasard ou destin, il a été sauvé et placé.
- Plusieurs chatons recueillis dans divers containers et destinés à être broyés. Tous ont été adoptés.
- Un très gros et très gentil chat noir d'environ 5 ans, poils mi-longs, abandonné sur la voie publique. Nous nous sommes rendus sur place tout de suite ; il attend une famille.

Comment qualifier les êtres qui ont commis ces actes ? Et quel dommage qu'on n'ait pu les prendre sur le fait !

- Une minette de 15 ans, diabétique et presque aveugle, recueillie chez un particulier avec la police : elle était maltraitée, lui a été interné en psychiatrie. Au bureau, où nous l'avons hébergée, elle attendait une éventuelle famille d'accueil où finir sa vie... et elle va être adoptée par une adhérente qui fera tout pour lui permettre de croire encore en un être humain.

Bravo à notre enquêtrice et à l'adoptante !

- Un chat mâle de 10 ans, adorable, à placer suite au décès de sa maîtresse.
Tout faire pour qu'un animal puisse survivre dignement à son maître.

- Un braque de Weimar, 2 ans, laissé chez un de nos vétérinaires pour y être euthanasié parce qu'il avait ... une otite dans les deux oreilles et que son propriétaire refusait de payer les soins. Il est maintenant en foyer d'accueil et attend d'être adopté.
- Même chose pour une gentille chatte de 15 ans que sa propriétaire s'était mise à détester. Nous l'avons recueillie. Elle attend elle aussi un foyer.

Merci à ces deux vétérinaires amis qui ont fait leur devoir ! Ils se battent, avec d'autres, pour que les euthanasies de convenance soient enfin interdites à la profession. Nous devons les y aider.

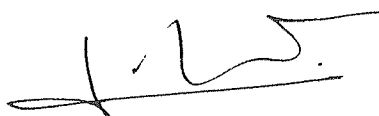
Vétérinaires, Pouvoirs Publics, associations, les bonnes volontés et les actions constructives ne manquent pas dans ce département, quant à la stérilisation des chats en particulier, mais nous nous engagerons aussi avec la plus grande force pour qu'un terme soit définitivement mis au gazage des pigeons qui est encore pratiqué. Des méthodes alternatives à ces « méthodes » inutiles, barbares – et qui coûtent fort cher ! – existent. Nous ferons tout, avec vous, pour qu'elles soient adoptées.

Aidez-nous ! Nous avons, là comme ailleurs, besoin de vous.

Avec notre reconnaissance et notre amitié.



Anne-Marie DAVID
Directrice



Jacques LÉBOUCHER
Président

P.S : Pour le chargement aller et retour de nos cartons remplis destinés à nos kermesses, nous manquons cruellement de bras.

Nous manquons aussi de volontaires pour tenir à deux le stand ARPA lors de nos « opérations caddies » dans les grandes surfaces.

Merci d'avance à ceux ou celles qui voudraient participer.



BON DE SOUTIEN

NOM **PRENOM**.....

ADRESSE COMPLETE.....

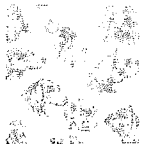
.....

Soutiens l'œuvre de l'ARPA en versant un don deeuros.

Chèque à libeller à l'ordre de ARPA et à adresser à :
« Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux »
10 rue Sorgentino. 06300 NICE

Petite note d'information supplémentaire :

Votre don donne droit à une réduction fiscale. 66% de votre don sont déductibles de vos impôts, à concurrence de 20% de votre revenu imposable. Un seul reçu fiscal (regroupant tous vos dons) vous sera adressé en fin d'année, la loi ne faisant pas obligation de délivrer un reçu fiscal pour chaque don reçu au cours d'une même année. Les donateurs soumis à l'ISF peuvent déduire 75% du versement effectué (dans la limite de 50.000 euros). Reconnue d'utilité publique depuis le 26 juillet 2006, l'ARPA est habilitée à recevoir des legs et des donations, cette reconnaissance lui garantit l'exonération des droits de succession.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009 : DE 10H à 18H NON STOP.

Grande kermesse-braderie à la Salle Paroissiale de l'église Jeanne d'Arc (Nice Nord) située rue Caroline (2ème rue à gauche après l'église). Possibilité de parking face à l'église (gratuit le dimanche). Buvette et buffet sur place. De bonnes affaires à réaliser.

LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2009 :

A 20 heures, Dîner dansant au Restaurant « LES PALMIERS » à Nice, 1, avenue Henri Dunant à Nice. 29 euros par personne (apéritif, vin et café compris). Possibilité de menu végétarien. Merci d'adresser votre réservation avec le bulletin ci-joint à notre permanence.



RESERVATION POUR LE REPAS DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

Restaurant « Les Palmiers »
1, Avenue Henri Dunant-06000 NICE

NOM..... PRENOM.....

Je désire réserverrepas à 29 euros dontrepas végétariens.

Je joins euros par chèque à l'ordre de l'A.R.P.A.

Chèque à adresser à : « L'Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux »10,
Rue Sorgentino – 06300 NICE